PROGRAMME LEADER HAUTE - LOIRE 2023-2027

Investissons aujourd'hui
dans la transition en Haute-Loire,
dessinons demain

LEADER Haute Loire

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Cofinancé par l'Union européenne

Infos LEADER
Décembre 2024
Haute-Loire

LEADER 2023 -2027

« Investissons aujourd'hui dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain »

UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE

A contacter pour toute question et impérativement avant tout dépôt de dossier de demande

Stéphane SENEZE
Pays de Lafayette
06.72.03.08.97
s.seneze@haut-allier.com

Thomas FACQUEUR
Pays du Velay
06.86.82.50.18
leadervelay@gmail.com

Isabelle SERVEL
Pays de la Jeune Loire
06.75.24.75.47
leader@pays-jeuneloire.fr

3 AXES D'INTERVENTION

1

TERRITOIRE ATTRACTIF

Transformer le cadre de vie de manière durable

67 dossiers
49,8 %

Cibles : collectivités

2

TERRITOIRE D'ACCUEIL

Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique

17 dossiers
21,5 %

Cibles : collectivités et entreprises

3

TERRITOIRE COMPETITIF

Accompagner la transition des entreprises

65 dossiers
57,0 %

Cibles : entreprises majoritaires

Reste **975 728 €** pour la coopération et le fonctionnement du programme

Fiche Action n°1 /
Transformer le cadre de vie de manière durable

TERRITOIRE ATTRACTIF

AAP 1.1 : Reconquête du foncier et renaturation en centre-bourg

Enveloppe LEADER =
2 000 000 €
38 dossiers – 76,2 %

Opérations de reconversion de bâtiments vacants pour accueillir un service
Dépenses éligibles : travaux de rénovation
Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements + EPF + SEM/SPL du Velay
Aide LEADER 40 % : mini 8 000 €, maxi 80 000 €

Opérations de création, rénovation et aménagement paysager d'espace public (embellissement, désimperméabilisation, renaturation)
Dépenses éligibles : travaux d'aménagement, pose et fourniture de mobilier urbain
Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements + EPF + SEM/SPL du Velay
Aide LEADER 40 % : mini 8 000 €, maxi 30 000 €

Sont inéligibles : frais d'acquisition, aménagement de parking, entretien et rénovation de voirie

Fiche Action n°1 /
Transformer le cadre de vie de manière durable

TERRITOIRE ATTRACTIF

AAP 1.2 : Innover en matière d'efficacité énergétique et de sobriété

Enveloppe LEADER =
1 250 000 €
16 dossiers – 27,1 %

Opérations de rénovation thermique de bâtiments publics
Dépenses éligibles : travaux d'isolation, huisseries, toiture, ventilation
Cibles : communes uniquement
Aide LEADER 40 % : mini 8 000 €, maxi 30 000 €

Opérations d'aménagements, de travaux, d'acquisition de matériels et d'équipements visant à rechercher de l'autonomie énergétique et l'optimisation des ressources
Dépenses éligibles : travaux et équipements nécessaires à l'autoconsommation (batteries, cuves de récupération de l'eau, renforcement de toitures,…)
Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements
Aide LEADER 40 % : mini 8 000 €, maxi 80 000 €

Sont inéligibles : panneaux photovoltaïques + onduleurs, équipements production de chaleur

Fiche Action n°1 /
Transformer le cadre de vie de manière durable

TERRITOIRE ATTRACTIF

Enveloppe LEADER =
1 250 000 €
13 dossiers – 30,2 %

AAP 1.3 : Favoriser les déplacements doux

Opérations de création, rénovation et aménagements d'infrastructures favorisant la mobilité bas carbone
Dépenses éligibles : aménagements cyclables d'intérêt local, stationnements vélo, cheminements doux
Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements
Aide LEADER 40 % : mini 8 000 €, maxi 40 000 €

Création et développement d'outils et services numériques favorisant la mobilité bas carbone
Dépenses éligibles : prestations création site internet, application
Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements
Aide LEADER 40 % : mini 8 000 €, maxi 40 000 €

Sont inéligibles : aire de covoiturage, stationnement voiture, trottoirs

Fiche Action n°2 /
Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique

TERRITOIRE D'ACCUEIL

AAP 2.1 : Développer une offre touristique durable

Enveloppe LEADER =
1 900 000 €
13 dossiers – 20,6 %

Développer et diversifier l'offre touristique
Dépenses éligibles : travaux et équipements des prestataires et sites touristiques, aménagements extérieurs, achat logiciels et applications numériques
Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, PME, associations loi 1901
Aide LEADER 40 % : mini 6 400 €, maxi 80 000 €

Cofinancement EPCI + CD 43 + Région si PPN

Améliorer l'accueil des clientèles en proposant des services annexes
Dépenses éligibles : travaux et équipements des prestataires et sites touristiques, achat logiciels et applications numériques
Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, PME, associations loi 1901
Aide LEADER 40 % : mini 6 400 €, maxi 80 000 €

Sont inéligibles : hébergements touristiques, matériels destinés à la location, entretien et renouvellement balisage

Fiche Action n°2 /
Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique

TERRITOIRE D'ACCUEIL

AAP 2.2 : Animer et coordonner des réseaux d'acteurs

Enveloppe LEADER = 250 000 €
2 dossiers – 6,4 %

Opérations d'animation, de mise en réseau et de coordination des acteurs touristiques dans le cadre d'une filière (échelle supra EPCI)
Dépenses éligibles : prestation d'animation externalisée, études, conseils
Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, Agence Haute-Loire Attractivité, offices de tourisme, chambres consulaires
Aide LEADER 40 % : mini 8 000 €, maxi 8 000 €
Plancher / Plafond de dépenses éligibles = 20 000 €

Sont inéligibles : création de produits touristiques, frais de communication, frais de formation, frais d'ingénierie interne

Fiche Action n°2 /
Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique

TERRITOIRE D'ACCUEIL

AAP 2.3 : Concevoir des événementiels fédérateurs

Enveloppe LEADER = 100 000 €
2 dossiers – 76 %

Conception d'événements nouveaux hors saison de dimension supra-communautaire visant à accroître la notoriété de la Haute-Loire
Dépenses éligibles : prestation d'animation externalisée, études, conseils, frais d'organisation de la première édition
Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, associations loi 1901
Aide LEADER 40 % : mini 8 000 €, maxi 30 000 €

Cofinancement EPCI si association privée

Sont inéligibles : les événementiels existants, frais d'ingénierie interne

TERRITOIRE COMPETITIF

Fiche Action n°3 / Accompagner la transition des entreprises

AAP 3.1 : Agir sur l'immobilier d'activité

Enveloppe LEADER = 1 100 000 €
4 dossiers – 12,3 %

Opérations de reconversion de locaux vacants / friches à vocation économique
Dépenses éligibles : travaux de rénovation et aménagements
Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, PME, SCI
Aide LEADER 40 % : mini 6 400 €, maxi 40 000 €

Cofinancement EPCI + Dept si portage PME, SCI

Si portage PME, SCI Collectivité + Utilisateurs au capital

Dérogation LEADER < 250 m²

Sont inéligibles : acquisitions immobilières, équipements, mobiliers, travaux éligibles au dispositif « TPE point de vente », PME 100% privées

Fiche Action n°3 /
Accompagner la transition des entreprises

TERRITOIRE COMPETITIF

AAP 3.2 : Améliorer les conditions d'emploi

Enveloppe LEADER = 575 000 €
22 dossiers – 69,2 %

Création / Rénovation de logements locatifs
Dépenses éligibles : travaux de rénovation et aménagements
Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements
Aide LEADER 40 % : si création 30 000 € le 1er logement puis 10 000 € /logement jusqu'à 4
si réhab. 15 000 € le 1er logement puis 10 000 € /logement jusqu'à 4

Améliorer les conditions de travail (accompagnement CARSAT, AIST, MSA, CDG)
Dépenses éligibles : travaux et aménagements, acquisition de matériels inscrits dans un plan d'action
Cibles : Collectivités, PME
Aide LEADER 40 % : mini 6 400 €, maxi 40 000 €

Cofinancement EPCI

Sont inéligibles : acquisition de véhicules non aménagés, matériels d'occasion, création de bâtiments

Fiche Action n°3 / Accompagner la transition des entreprises

40 à 50 % d'aides publiques max

TERRITOIRE COMPETITIF

Enveloppe LEADER = 575 000 €
39 dossiers – 130 %

AAP 3.3 : Soutenir l'innovation

Opérations de rénovation thermique de bâtiments à vocation économique
Dépenses éligibles : travaux d'isolation, huisseries, toiture, ventilation
Cibles : petites entreprises (<50 salariés <10 M€), association loi 1901
Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 10 000 €

Cofinancement EPCI + CD 43

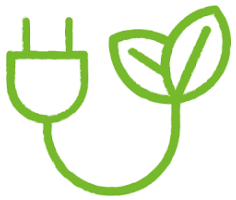

Opérations d'aménagements, de travaux, d'acquisition de matériels et d'équipements visant à rechercher de l'autonomie énergétique et l'optimisation des ressources
Dépenses éligibles : équipements nécessaires à l'autoconsommation (batteries, cuves de récupération de l'eau, renforcement de toitures,…)
Cible : petites entreprises (<50 salariés <10 M€), association loi 1901
Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 40 000 €

Cofinancement EPCI

Valoriser les ressources locales
Dépenses éligibles : aménagements, travaux, acquisition de matériels et équipements
Cibles : petites entreprises (<50 salariés <10 M€), association loi 1901
Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 40 000 €

Sont inéligibles : panneaux photovoltaïques + onduleurs, équipements production de chaleur, matériels d'occasion, acquisition de véhicules non aménagés

Fiche Action n°4 /
Coopération : Coopérer par l'expérience

TERRITOIRE OUVERT

Enveloppe LEADER = 125 728 €
1 dossier – 5,1 %

AAP 4 : Coopérer par l'expérience

Opérations préalables à la coopération « Idée au Projet »
Dépenses éligibles : Animation, Déplacements, Traduction, Communication,…
Cibles : Tout porteur de projet
Aide LEADER : mini 4 000 €, maxi 80 000 €

Opérations inscrites dans un accord de coopération Inter-terrioriale ou Transnationale
Dépenses éligibles : Animation, Déplacements, Traduction, Communication + Matériels et équipements
Cibles : Tout porteur de projet
Aide LEADER : mini 4 000 €, maxi 80 000 €

Sont inéligibles : Projets de coopération qui ne sont pas co-construits avec le GAL Haute-Loire

Fiche Action n°5 /
Coopération : Aider les porteurs de projets

TERRITOIRE MOBILISE

Enveloppe LEADER = 850 000 €
3 dossiers – 26,8 %

AAP 5 : Aider les porteurs de projets

Opérations de fonctionnement et d'animation du GAL Haute-Loire
Dépenses éligibles : Frais de personnel, Déplacements, Communication,…
Cibles : Les 3 Pays de Haute-Loire

FAIRE VIVRE LE RESEAU D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

ANIMATION DE PROXIMITE
1 AGENT / PAYS

MOBILISER TOUS LES FONDS EUROPEENS DISPONIBLES

Maquette financière prévi. LEADER Haute-Loire 23/27

FA N°1 Territoire attractif « Transformer le cadre de vie de manière durable »	AAP 1.1 : Reconquête du foncier et renaturation en centre-bourg	2 000 000 €		4 500 000 €
	AAP 1.2 : Innover en matière énergétique et de sobriété	1 250 000 €		
	AAP 1.3 : Favoriser les déplacements doux	1 250 000 €		
FA N°2 Territoire d'accueil « Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique »	AAP 2.1 : Développer une offre touristique durable	*Mixte P/P* 1 900 000 €	EPCI	2 250 000 €
	AAP 2.2 : Animer et coordonner des réseaux d'acteurs	250 000 €		
	AAP 2.3 : Concevoir des événements fédérateurs	*Mixte P/P* 100 000 €	EPCI	
FA N°3 Territoire compétitif « Accompagner la transition des entreprises »	AAP 3.1 : Agir sur l'immobilier d'activité	*Mixte P/P* 1 100 000 €	EPCI	2 250 000 €
	AAP 3.2 : Améliorer les conditions d'emploi	*Mixte P/P* 575 000 €	EPCI	
	AAP 3.3 : Soutenir l'innovation	Dpt 575 000 €	EPCI	
FA N°4 Territoire ouvert « Coopération »		125 728 €		975 728 €
FA N°5 Territoire mobilisé « Animation Fonctionnement »		850 000 €		

Calendrier prévisionnel 2025

Printemps

- Date limite de réception des nouveaux projets : **01/02/2025**
- **Comité des Financeurs** le 10/03/2025 après-midi
- Les 3 **Comités d'Animation Locale** = semaine du 24 au 28 Mars 2025
- **Comité de Programmation : Jeudi 17 avril 2025 à 18h au Puy-en-Velay**

Automne

- Date limite de réception des nouveaux projets : **15/06/2025**
- **Comité des Financeurs** le 08/09/2025 après-midi
- Les 3 **Comités d'Animation locale** = semaine du 11 au 19 Septembre 2025
- **Comité de Programmation : Jeudi 9 octobre 2025 à 18h au Puy-en-Velay**

Hiver

- Date limite de réception des nouveaux projets : **01/10/2025**
- **Comité des Financeurs** le 03/11/2025 après-midi
- Les 3 **Comités d'Animation locale** = semaine du 10 au 14 novembre 2025
- **Comité de Programmation : Jeudi 4 décembre 2025 à 18h au Puy-en-Velay**